

Le conseiller social de la ministre reçoit une délégation FORCE OUVRIERE de SAE

Suite à la demande de Force Ouvrière, le conseiller social de la ministre a reçu une délégation de SAE FORCE OUVRIERE le 13 octobre dernier.

Cette rencontre avait pour objectif d'interpeller la ministre sur le malaise éprouvé par les SAE, sur leur parcours professionnel et sur leurs perspectives d'avenir.

Sur la question du malaise des SAE

Pour le conseiller social, le malaise des SAE est une « vue de l'esprit », il y a deux choses à discerner : les sentiments et la réalité !!

Commentaires FO : est-ce que votre mal être est avéré ou provient d'une imagination fertile ?

Le conseiller social reconnaît toutefois que les SAE remplissent des fonctions qui ne sont pas celles des SA d'autres ministères. Ils peuvent occuper des postes de chef de service avec une réelle reconnaissance de leur savoir faire.

Pour **FORCE OUVRIERE**, la reconnaissance ne doit pas se traduire uniquement avec des mots. La reconnaissance passe par un meilleur déroulement de carrière et par la feuille de paie.

Sur la question du NES

La délégation FO a rappelé son opposition au Nouvel Espace Statutaire (NES) et exige une véritable réforme de la catégorie B. Le NES aggrave le déroulement de carrière des SAE.

Par exemple, des SAE jeunes n'atteindront jamais le dernier échelon du dernier niveau de grade de leur corps dans le NES, l'accès à la catégorie A reste inexistant, et, pour certains SAE le reclassement dans la nouvelle grille n'apporte rien. De plus, cela alourdit les promotions par concours professionnel avec la suppression de l'examen du 1er niveau de grade au 3ème niveau de grade.

Réponse du conseiller social :

S'agissant du NES, c'est un constat en contrepartie d'une réduction d'effectif pour améliorer le parcours professionnel. Le recrutement des B administratifs à bac pour le 1er niveau de grade et bac+2 pour le 2ème niveau de grade est nécessaire pour harmoniser les recrutements de la Fonction Publique.

Le NES est indispensable même si certains regroupements sont contestables cela est une réponse à une reconnaissance indiciaire même si parfois le reclassement est faible. C'est une mesure qui se justifie, le ministère aurait pu faire mieux mais il est limité par la Fonction Publique.

Sur la question du parcours professionnel

La délégation FO demande de faire un effort au travers des ratios promus promouvables dans tous les niveaux de grade de B administratifs et d'un accès réel à la catégorie A. Actuellement ce taux est d'environ 12 % mais avec le NES, il y aura 5 voies d'accès au 2ème niveau de grade de la catégorie B. Si ce taux n'évolue pas, cela entravera fortement le déroulement de carrière des SAE.

De plus, les clauses dérogatoires sur l'accès à la catégorie A de 2006/2007 n'ont jamais été appliquées pour les listes d'aptitude ce qui démontre le peu d'intérêt de l'administration pour les SAE.

Réponse du conseiller social :

Concernant les ratios promus promouvables, il est à 12 % aujourd'hui . Ce taux n'est pas mauvais, il est supérieur à d'autres catégories. Mais, il peut être fait un effort sur les années à venir notamment pour le passage au NES. Cela doit être fait en concertation avec la Fonction publique et avec des études pour les ouvertures aux différents niveaux de grade. Quant au rallongement de la durée de carrière, il fallait trouver une solution pour éviter que les agents stagnent trop vite.

Commentaires FO : Certains ministères ont des ratios plus favorables, ce sont ces ministères qui doivent nous servir d'exemple. Il faut aller de l'avant et pas l'inverse. Quant à l'augmentation de carrière, la phrase est lâchée, augmenter la durée de carrière permet à l'administration de gagner du temps pour ne pas accéder aux revendications des SAE, à savoir un meilleur accès à la catégorie A.

Sur la question de la formation

Sur le thème de la formation, la délégation SAE FO demande la création d'une formation diplômante à l'ENTE comme cela existe pour les TSE.

Réponse du conseiller social :

Au sujet de la formation diplômante, qui en aurait besoin ? Il faut revenir dans le vrai, les SAE sont surdiplômés !

Commentaires FO : décidément ! Les SAE ont du mal avec la réalité ! L'administration n'a aucun scrupule à reconnaître qu'elle sous paie ses agents.

Sur la question des salaires

Pour **FORCE OUVRIERE**, il est inacceptable qu'à la prochaine augmentation du SMIC, les SAE au 1er échelon soient en dessous du SMIC. La délégation Force Ouvrière rappelle ses revendications concernant l'augmentation du point d'indice et son attachement à la grille indiciaire. Il faut que le ministère reconnaisse les SAE au travers du salaire et fasse un geste pécuniaire en ce sens.

Dans cette optique, la délégation demande que les 700 000 € du NES pour 2011 soit redistribués aux SA.

Réponse du conseiller social :

Les contraintes budgétaires impliquent que l'on ne peut pas revaloriser le point d'indice, si le 1er échelon des SAE est au dessous du SMIC le ministère compensera. Mais, il est vrai que la progression indiciaire dans les 1er échelons n'est pas « terrible », il faut l'avouer

Commentaires FO : ouf, il ne s'agit pas d'une « vue de l'esprit » entre les sentiments et la réalité !!!

Sur la question de la PFR des SAE, du régime indemnitaire

Les SAE payent le prix fort de cette réforme des régimes indemnitaires. Avec des cotations de poste bas, un agent ne voit pas l'intérêt d'être SAE.

Il existe une incompréhension sur les intitulés des postes pour la cotation F (par exemple, mission qui correspond à une fonction occupée par une catégorie C), La part Résultat est subjective, liée au bon vouloir du supérieur hiérarchique.

FORCE OUVRIERE demande un véritable effort indemnitaire dans le cadre de la mise en place du NES.

Réponse du conseiller social:

Des agents produisent de la qualité et en quantité supérieure à d'autres. Il faut que les agents qui se donnent plus soient récompensés. Le système PFR est juste dans le cadre de la fonction. Pour la part résultat, il est vrai que l'harmonisation est plus délicate, il peut exister une différenciation des critères professionnels. Si l'on constate des dérives notamment sur la part résultat, il faut remonter les problèmes à la DRH.

Commentaires FO : Tout cela reste très subjectif. Méfiance donc, n'hésitez pas à contacter votre représentant FORCE OUVRIERE

Sur la question de la régionalisation de la gestion des SAE

La délégation FO indique son opposition à la régionalisation du corps. Elle rappelle les difficultés rencontrées avec les

catégories C. Certaines DDT ne font pas les réunions de concertation, les PSI sont surchargés, ce sont les agents qui subiront les dysfonctionnements des services.

Par ailleurs, les CAP régionales sont compétentes pour les recours, ainsi le président et les chefs de service seront « juge et partie ».

Réponse du conseiller social :

Dans l'ensemble la connaissance fine des agents est un atout. On reprend l'architecture existante des adjoints administratifs pour les SAE.

Commentaires FO : Nous conseillons aux agents d'être vigilants sur leur situation et de ne pas hésiter à consulter leurs représentants locaux qui les aideront dans leurs démarches.

En conclusion, le conseiller social s'est engagé à étudier des pistes de progrès pour améliorer le déroulement de carrière des SAE

FORCE OUVRIERE reste attentif à ce que ces promesses soient respectées.

POUR QUE LA REALITE DES SAE RATTRAPE LA VUE DE L'ESPRIT DU CONSEILLER SOCIAL

MOBILISONS-NOUS

LES SAE NE DOIVENT PAS ETRE LES LAISSES POUR COMPTE.



Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.
Je souhaite adhérer au syndicat FORCE OUVRIERE PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

INM (indice net majoré) :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous

SN FO-PETULTEM

MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04